

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Novembre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Le Jeudi 13 Novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2014/NOV/115

Point de l'ordre du jour

10

OBJET

**RÉNOVATION DE CÂBLES
DÉFECTUEUX AVENUE DU 8
MAI 1945 - ROND-POINT
SALVADOR ALLENDE ET
RUE DES ORMES**

RAPPORTEUR

M. PASSERIEU

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/11/2014
L'affichage en mairie le : 21/11/2014
La notification le : 21/11/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme A. POL a donné procuration à M. P. BROT

Exposé des motifs

Monsieur PASSERIEU indique que le 15 mai 2014, la commune de Ramonville Saint-Agne a demandé l'étude concernant la rénovation de câbles défectueux sur les sites suivants : Avenue du 08 mai 1945, Rond-point Salvador Allende et Rue des Ormes.

A la demande de la ville, le Syndicat Départemental d'Électricité de Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Avenue du 08 mai 1945 :

- Déroulage d'un câble 2X16 mm² sur façade sous le pont de la RD 813, confection d'une tranchée jusqu'au candélabre n° 108 (longueur 27 m), déroulage d'un câble 3X16 mm² cuivre et pose d'un bornier de raccordement classe II dans le candélabre n° 108.

Rond Point Salvador Allende :

- Confection d'une tranchée entre les candélabres n° 110 et 111 (longueur 33 m), déroulage d'un câble 3X16 mm² cuivre et pose d'un bornier raccordement classe II dans les candélabres n° 110 et 111.

Rue des Ormes :

- Confection d'une tranchée depuis la commande éclairage public jusqu'au candélabre n° 219 (longueur 52 m), déroulage d'un câble 3X16 mm² cuivre et pose d'un bornier raccordement classe II dans les candélabres n° 219.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.).....1 808 €
- Part S.D.E.H.G.....3 500 €
- **Part restant à la charge de la commune (Estimation).....6 644 €**

Total.....11 952 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G. demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire présenté ;
- **S'ENGAGE** à verser au S.D.E.H.G. une contribution au plus égale au montant ci dessus ;
- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/11/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC